

CONCOURS

“Casa di Mama 10 years”

ARTICLE 1

La société anonyme Dr. Oetker, dont le siège est situé à 1831 Diegem, De Kleetlaan 7B bus1, organise un concours avec obligation d’achat. Le « **Casa di Mama 10 years** » débute le 19 décembre 2018 et se termine le 30 avril 2019 à 23h59. Ce concours se déroule en Belgique et au Grand-Duché du Luxembourg. Le concours est placé sous la supervision de l’huissier de Justice, De Belder Eric, 2200 Herentals, St. Jobsstraat 21.

ARTICLE 2

Ce règlement stipule les conditions générales de participation au concours. La participation implique l’acceptation irrévocable et sans réserve de toutes les dispositions du présent règlement par le participant au concours.

ARTICLE 3

La participation au concours est ouverte à toutes les personnes résidant en Belgique ou au Grand-Duché du Luxembourg. Sont exclus de toute participation : les membres du personnel de Dr. Oetker, ainsi que l’ensemble des collaborateurs concernés directement ou indirectement et leurs familles.

ARTICLE 4

Ce concours est annoncé sur le site web www.casadimama.be, sur les emballages des 5 variétés Casa di Mama de Dr. Oetker participantes (Prosciutto Funghi, Speciale, Mozzarella Pesto, Hawaii, Quattro Formaggi), via spots TV, médias en ligne et annonces en ligne.

Pour participer de façon valable, les étapes suivantes sont obligatoires :

- À l’intérieur des emballages des produits participants mentionnés ci-dessus figure un code unique de participation au concours. L’acheteur doit entrer ce code sur le site internet www.casadimama.be durant la période de l’action.
- Chaque code unique ne peut être utilisé qu’une seule fois. Le participant peut acheter plusieurs emballages et participer au moyen des différents codes uniques, pour autant que les conditions de participation figurant dans le présent règlement soient respectées.
- Après avoir entré un code exact, le participant doit répondre à la question du concours : « Qu’est-ce qui rend si particulier une pizza Casa di Mama par rapport aux autres pizzas surgelées ? ». Ensuite, le participant doit également répondre à la question subsidiaire : « Combien de temps faudra-t-il à cette Mamma italienne pour préparer des pizzas Casa di Mama pour sa famille composée de 5 personnes ? Du dressage de la table jusqu’au service des

pizzas. Répondez en secondes. »

- Le participant doit remplir ses coordonnées personnelles, de façon à ce que Dr. Oetker puisse déterminer l'identité des gagnants et prendre contact avec eux. (sexe, prénom, nom, date de naissance et e-mail)
- Si Dr. Oetker suspecte une quelconque fraude, Dr. Oetker se réserve le droit de déclarer une participation non valable.

Les 4 gagnants principaux des vacances en Toscane seront les participants qui auront répondu correctement à la question du concours et qui auront donné la réponse exacte à la question subsidiaire ou dont la réponse se rapprochera le plus de la réponse exacte. Les 10 participants suivant les 4 grands gagnants qui auront répondu correctement à la question du concours et dont la réponse à la question subsidiaire se rapprochera le plus de la réponse exacte remportent le 2^e prix, à savoir une valise.

Les ex aequo éventuels seront départagés en fonction du moment de participation (date, heure, minute, seconde) enregistré par le serveur informatique dans l'ordre croissant.

ARTICLE 5

Les prix du concours sont les suivants :

- 1er prix : 4x vacances en Toscane

Ce prix comprend seulement la location de la villa CHIARA AI CAPPUCCINI en Toscane avec piscine privative pour une durée de 7 nuits pour une capacité de 10 personnes.

Celle-ci sera mise à disposition pour 4 semaines en juillet-août 2019 :
du 13/07 au 20/07
du 20/07 au 27/07
du 27/07 au 03/08
du 24/08 au 31/08

La répartition des semaines par gagnant se fera de la manière suivante :

Le 1er gagnant peut choisir le premier sa semaine sur place,
Le 2ième gagnant peut choisir le deuxième sa semaine sur place,
Le troisième gagnant peut choisir le troisième sa semaine sur place
& finalement le dernier gagnant prendra la dernière semaine disponible.

En cas d'ex-aequo : le moment de participation seront pris en compte. (date, heure, minute, seconde)

- 2ième prix : 10x valises

Ce prix comprend une valise type trolley de taille moyenne.

Tous les gagnants reçoivent par e-mail un complément d'information relatif à la réception de leur prix.

Les dotations ne pourront être ni échangées, ni remboursées en espèces. Toutefois, Dr. Oetker se réserve le droit, en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, de remplacer les dotations mises en jeu par d'autres dotations d'une valeur équivalente ou supérieure.

Dr. Oetker ne prévoit et n'offre aucune garantie sur les prix mis en jeu. Dr. Oetker ne peut être tenu pour responsable d'incidents ou de dommages (in)directement liés à un prix gagné après sa remise. En cas de défaut ou de vice caché, le gagnant doit s'adresser, selon le cas, soit au fabricant des valises ou le responsable de la villa. Les prix sont indivisibles et doivent être acceptés tels qu'attribués.

Les gagnants sont tenus de conserver soigneusement le code unique figurant sur l'emballage Casa di Mama et avec lequel ils ont participé au concours. Celui-ci peut être réclamé avant la remise du prix, de même que les pièces d'identité du gagnant.

Si le gagnant de l'un des voyages est mineur, le consentement d'un parent ou d'un tuteur sera demandé. Si cette autorisation ne peut pas être présentée, le droit au prix sera annulé et attribué au gagnant suivant

Les gagnants acceptent sans restriction de participer à la communication entourant la réception du prix. Ils acceptent aussi que Dr. Oetker utilise leur nom et des photos à des fins promotionnelles dans le cadre du concours ou de la remise des prix, sans avoir droit à une quelconque rémunération, à aucun droit d'auteur ni à tout autre avantage que le prix attribué.

ARTICLE 6

Les réponses doivent être validées sur le site web www.casadimama.be avant le 30 avril 2019 à 23h59.

Un participant peut acheter plusieurs emballages de pizza et prendre part au concours avec différents codes uniques, mais il ne gagnera toutefois qu'un seul prix. Plusieurs personnes d'une même famille habitant à une même adresse peuvent participer, mais un seul prix maximum pourra être gagné par adresse familiale.

ARTICLE 7

Tous les gagnants reçoivent par e-mail de plus amples détails concernant les modalités de la remise de leur prix. Les gagnants sont tenus de confirmer leur prix dans les 2 semaines suivant le contact. Si le gagnant ne confirme pas son prix durant cette période, son droit au prix sera annulé et attribué au gagnant suivant.

Si l'adresse communiquée lors de l'inscription s'avère être erronée et que la dotation ne peut être remise, celle-ci sera définitivement perdue et sera attribuée au gagnant suivant. Le participant perd alors tout droit sur le prix gagné. Les participants sont donc priés de compléter leur bulletin de participation avec le plus grand soin.

ARTICLE 8

Dr. Oetker pourra prendre toutes les mesures nécessaires de nature à assurer le bon déroulement du concours, notamment en cas de contestation ou si des circonstances non prévues survenaient. Toutes ces mesures et décisions prises dans le cadre de ce concours seront sans appel. Dr. Oetker se réserve le droit de modifier le concours, son déroulement et/ou les conditions du concours si des circonstances imprévisibles ou indépendantes de sa volonté le justifiaient. Dr. Oetker ne saurait être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devait être interrompu, modifié, reporté ou annulé. Sauf faute grave ou intentionnelle dans son chef, Dr. Oetker ne pourra être tenu pour responsable d'accidents, coûts ou dommages quelconques pouvant survenir suite à la participation au présent concours et à l'attribution des dotations. Dr. Oetker décline toute responsabilité pour le cas où le site internet www.oetker.be ou le site web www.casadimama.be seraient indisponibles pendant la durée du concours, pour une raison qui ne lui serait pas imputable. En conséquence, Dr. Oetker ne saurait dans ces circonstances être tenu pour responsable de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement et fonctionnement du concours.

ARTICLE 9

La participation au concours oblige l'acceptation complète et sans réserve du présent règlement. Le règlement est disponible sur le site web www.casadimama.be. Pour obtenir une copie « papier » du présent règlement, les participants doivent envoyer une enveloppe dûment affranchie avec leur adresse à Dr. Oetker S.A., De Kleetlaan 7B bus 1, 1831 Diegem, avec la mention « **Casa di Mama 10 years** ».

Excepté dans les cas prévus aux articles 5, 6 et 7, il ne sera échangé ni correspondance, ni communication téléphonique au sujet de ce concours, ni avant, ni pendant, ni après le dit concours.

Toute réclamation relative au présent concours doit être introduite par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant l'attribution ou la remise des prix à Dr. Oetker S.A., De Kleetlaan 7B bus 1, 1831 Diegem. Aucune réclamation formulée oralement ou par téléphone ne sera prise en compte. Toute réclamation introduite après ce délai ou non formulée par écrit ne sera pas prise en compte. Le présent règlement est soumis au droit belge. Tout litige découlant du concours ou lié à celui-ci ou au site internet est soumis à la surveillance de l'huissier de justice Maître De Belder Eric. En seconde instance, tout éventuel différend lié à l'application de la loi belge relève de la compétence des tribunaux de Bruxelles. Néanmoins, les parties tenteront de régler le différend à l'amiable avant de le soumettre au tribunal compétent.

ARTICLE 10

Le fait que le participant transmette ses données personnelles implique qu'il marque formellement son accord sur l'utilisation de ses données à des fins publicitaires et d'identification afin qu'au cas où il gagnerait, son nom et sa commune puissent être publiés sur le site web et/ou la page Facebook de Dr. Oetker. Depuis le 25 mai 2018, la nouvelle loi européenne sur la protection des données personnelles (AVG) s'applique et remplace la loi belge sur la protection des données.

Date du dernier changement : 19/12/2018

Le participant peut consulter ses données personnelles et les faire corriger, compléter, modifier ou supprimer en s'adressant à cette adresse: Dr. Oetker S.A., service clientèle, De Kleetlaan 7 b Boîte 1, 1831 Diegem, à l'adresse suivante : Dr. Oetker S.A. Service Consommateurs, De Kleetlaan 7B bus 1, 1831 Diegem.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de la Commission de la Protection de la Vie Privée, boulevard de Waterloo 115 B – 1000 Bruxelles. La S.A. Dr. Oetker va, pour sa part, prendre toutes les mesures raisonnables afin de garder ces données secrètes. En appuyant sur la touche « envoyer » pour la transmission de ses données personnelles, le participant reconnaît toutefois que l'envoi de ce genre de données via internet n'est jamais sans risque. Le dommage résultant de l'utilisation de données personnelles du participant par des tiers non autorisés ne sera jamais imputable à la S.A. Dr. Oetker et ne peut en aucun cas engager la responsabilité de cette dernière.